



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 077/2023
SÉANCE N° 4 DU 22 MAI 2023

ADOPTION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA PRÉVENTION, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 16 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel (à partir de 18 h 13), Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Bruno Bertier, Patrice Morin, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 24 et jusqu'à 20 h 30), Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust (à partir de 18 h 24), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 24), Georges Hoyaux, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino (jusqu'à 19 h 45), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 17 et jusqu'à 20 h 37), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (à partir de 18 h 21), Guy Toquet (jusqu'à 19 h 58), Christine Dubois (à partir de 18 h 16), Julien Brocaïl, Gérard Travers, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel (jusqu'à 19 h 45), Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier (à partir de 18 h 13) et Michel Paillard.

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huamé, Mickaël Marquet.

Étaient représentés

Anthony Roullier a donné pouvoir à Bernard Bourgeois, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Jocelyne Richard a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Isabelle Eymon a donné pouvoir à Nadège Davoust, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Catherine Roy a donné pouvoir à Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Céline Loiseau, Christine Droquet a donné pouvoir à Sébastien Buron, Samia Soultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Vincent D'Agostino a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 45), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Vincent Paillard a donné pouvoir à Éric Morand, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon (à partir de 19 h 45), Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Christian Lefort et Céline Loiseau ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 26 mai 2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2023

ADOPTION D'UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA PRÉVENTION, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la loi du 12 juillet 1999 portant sur l'intercommunalité et précisant les compétences en matière de déchets,

Considérant la volonté politique de Laval Agglomération d'améliorer son service de prévention et de gestion des déchets,

Que Laval Agglomération a réalisé une étude diagnostique et prospective sur la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire communautaire,

Que cette étude a permis l'élaboration d'un schéma directeur qui fixe les orientations et actions à engager sur le mandat pour adapter la gestion des déchets aux enjeux de transition écologique, de qualité de service et de maîtrise des coûts.

Après avis des commissions environnement et ressources,

Sur proposition du bureau communautaire

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le schéma directeur pour la prévention, la collecte et la valorisation des déchets ménagers et assimilés est approuvé selon les orientations suivantes :

Réduire et valoriser les déchets

Élaborer et mettre en œuvre un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), avec comme actions principales :

- développer le compostage de proximité pour la gestion des biodéchets et le broyage de déchets de jardins,
- prolonger la durée de vie des objets à travers le réemploi et la réparation,
- lutter contre le gaspillage alimentaire,

Adapter le service de collecte des déchets

- adapter la fréquence de collecte des ordures ménagères en porte à porte : passage à une collecte tous les 15 jours dans les zones rurales, pavillonnaires et de petits collectifs,
- étendre les missions de la régie à la collecte des points d'apport volontaire,
- déployer la collecte en points d'apports volontaires selon les modalités définies et adoptées par les instances de Laval Agglomération : répartition des coûts d'implantation entre Laval Agglomération (fourniture du matériel de collecte) et le demandeur (travaux de génie civil) et priorité aux conteneurs semi-enterrés, sauf cas particulier,

- renforcer l'entretien et la propreté des points d'apport volontaire (nettoyage et ramassage des dépôts sauvages au pied des conteneurs),
- mettre en place un service de collecte sur RDV des objets encombrants,

Moderniser le réseau de déchèteries

- réaliser des travaux de mise aux normes d'amélioration de l'accueil des usagers et d'optimisation du geste de tri,
- remplacer la déchèterie de Laval par un équipement de nouvelle génération permettant d'augmenter le potentiel de tri/valorisation à travers les filières REP et assurant aux usagers et au personnel les meilleures conditions d'accueil et de sécurité,
- mener une réflexion sur l'optimisation du réseau de déchèteries en limitant leur nombre pour les adapter à la nouvelle réglementation,
- mener une réflexion pour l'ouverture d'une recyclerie à l'Ouest du territoire,

Accompagner les évolutions du service

- déployer un plan de communication pour accompagner la mise en œuvre du schéma directeur et mobiliser les habitants.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à demander une dérogation de collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines auprès des services de la Préfecture de la Mayenne.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires ayant voté contre (Jean-Louis Deulofeu et Nicolas Deulofeu) et 16 conseillers communautaires s'étant abstenus (Jérôme Allaire, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Dominique Gallacier, Didier Pillon, Samia Sultani, Chantal Grandière, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino et Pierrick Guesné).

Le président,

Florian Bercault